



## RÉFORME FERROVIAIRE

## CHEMINOTS CONTRACTUELS – AU CADRE PERMANENT : POUR UN STATUT À LA HAUTEUR DES EXIGENCES DU MONDE FERROVIAIRE !

**Un chemin de fer  
nécessite une solidarité,  
une cohésion et une  
complémentarité des  
cheminots et non une  
compétition entre agents  
qui pousse à  
l'externalisation, à la  
filialisation comme au  
Fret, à la sous-traitance.**

Les Présidents du Groupe Public Ferroviaire, fers de lance du projet gouvernemental « *nouveau pacte ferroviaire* », ont annoncé vouloir discuter « *d'un nouveau pacte social d'entreprise* ».

Il s'agirait, « *grâce à l'excellence de nos agents, d'engager la SNCF dans une profonde transformation pour être en 2020 armés face à la concurrence et être demain plus que jamais un champion national et international du ferroviaire* ».

Pour cela, toujours dans le dogme de la réduction du « coût » du travail et du moins disant social, les directions des activités seraient confortées dans leurs choix : le recours aux entreprises privées, la poursuite de la destruction des emplois au Fret comme au Voyageurs, l'embauche exclusive de contractuels.

Si la fin des recrutements au Statut reprise dans le texte du projet de loi, présentée par le Premier Ministre, ne peut qu'accentuer un double statut – pour lequel la CGT est opposée – l'objectif avoué est d'instaurer et de généraliser « *un cadre contractuel* » qui « *développe des trajectoires et des parcours individualisés* », « *détecte des talents capables de se mettre au service de l'entreprise* » au détriment de l'intelligence, des savoirs, de l'expérience, des savoir-faire et des compétences.

L'employabilité qui transfère la responsabilité de l'entreprise sur les cheminots, la polyvalence des métiers qui représente la recherche absolue de la plus forte rentabilité, c'est l'existence même des emplois, tant en volume que dans leur nature, qui est en jeu.

**Assurer une chaîne de production qui soit conforme à l'attente des usagers exige des personnels qui ne soient pas soumis à l'emploi instable, à la rentabilité de leur travail, à un contexte d'incertitudes.**



Le statut des cheminots est facteur d'une bonne gestion de la maîtrise industrielle et d'efficacité du service public. Il protège les carrières et les emplois qui certifient les rémunérations et donnent aux cheminots les moyens de contrôle et d'intervention.

Au 31 décembre 2016, dernier bilan social du GPF, l'effectif réel était de 148 919 cheminots dont 14 697 contractuels.

La CGT attend encore une vraie négociation pour que tous les cheminots PS25 ou au Cadre Permanent, femmes ou hommes, bénéficient des mêmes droits fondamentaux.

A travail égal, salaire égal, conditions sociales égales.

### La CGT porte des revendications pour les cheminot-e-s contractuel-le-s :

- **Elargir l'accès au statut - c'est par exemple ce qui a été fait dans le cadre de l'accord 35 heures où 2 500 contractuels ont pu y entrer ;**
- **Avoir une rémunération équivalente, un déroulement de carrière similaire et reconnaître l'ancienneté - cela permettrait également une retraite plus décente ;**
- **Améliorer la protection sociale - santé, famille, vieillesse - logement et facilités de circulation.**

Affirmer une meilleure égalité de traitement, c'est le moyen de protéger le statut de cheminot qui octroie des droits mais aussi lui confère des devoirs afin de garantir l'adaptabilité et la continuité du service public.

Ce dont a besoin le pays, c'est d'une entreprise publique qui assure sur l'ensemble du territoire une qualité de service - sécurité des circulations, des personnes, sûreté, régularité, confort, information - un accès à chacun et respectueuse de l'environnement.

Ces obligations et contraintes imposent un statut social qui défend la sécurité de l'emploi, la prévoyance et la retraite, unit les cheminots et fait de l'entreprise une entité.

**PLUS FORTS NOUS SERONS,  
PLUS NOUS Y ARRIVERONS,  
ENSEMBLE !**

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur: ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

